



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°52

Réunion du : **mardi 09 avril 2024**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

SENIORS - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} RAPPEL :

25922688 LIVRY GARGAN FC / GRETZ TOURNAN SC du 07/04/2024 (R2/C)

SENIORS - CHAMPIONNAT

26658720 HOUILLES AC 1 / MANTOIS 78 FC 1 du 06/04/2024 (R1/A)

Réception d'un arrêté municipal d'impraticabilité du terrain.

La Commission reporte cette rencontre au 20 avril 2024 et informe les clubs de la possibilité de jouer le 13 avril 2024, avec accord des 2 clubs à transmettre au plus tard le vendredi 12 avril 2024 à 12h00.

26658718 CLAYE SOUILLY 1 / SAINT BRICE FC 1 du 13/04/2024 (R1/A)

Réception d'un arrêté municipal.

La Commission reporte cette rencontre au 11 mai 2024.

Possibilité de jouer le 13 avril 2024, avec accord des 2 clubs à transmettre au plus tard le vendredi 12 avril 2024 à 12h00.

26658704 CERGY PONTOISE FC / PLESSIS ROBINSON FC du 27/04/2024

26658731 CERGY PONTOISE FC / MANTOIS 78 FC du 27/05/2024

Rappel.

La Commission demande au club de CERGY PONTOISE F.C. de lui communiquer un terrain de repli classé T3 minimum pour ces deux rencontres.

La Commission indique qu'il restera UNE (1) rencontre à purger avec un terrain de repli, pour le premier match à domicile de la Saison 2024/2025.

25874324 ULIS CO 1 / PARIS FC 2 du 27/04/2024 (R1/B)

Rappel.

Demande des ULIS CO pour avancer le match au 20 avril 2024 indiquant un risque de compétition d'athlétisme.

La Commission demande au club des ULIS C.O. de lui transmettre une attestation de la Mairie mentionnant l'indisponibilité des installations sportives le 27/04/2024 ; à réception le match sera avancé le 20 avril 2024. A défaut, le match restera fixé au 27/04/2024.

527 078 – AUBERVILLIERS C. – Seniors R2/C

Rappel.

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 20/03/2024 ayant infligé une suspension de terrain de TROIS (3) MATCHS FERMES à l'équipe Seniors 2 d'AUBERVILLIERS C., à compter du 22 AVRIL 2024 ; le terrain de repli devant être neutre en dehors de la Ville d'AUBERVILLIERS.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les rencontres suivantes :

25922681 AUBERVILLIERS C. 2 / NOISY LE SEC B.93 1 du 05/05/2024

25922707 AUBERVILLIERS C. 2 / ARGENTEUIL FC 1 du 02/06/2024

La Commission indique qu'il restera UNE rencontre à purger avec un terrain de repli, pour le premier match à domicile de la Saison 2024/2025.

U20 – CHAMPIONNAT

25943332 – PARIS 13 ATLETICO 2 / CS MEAUX ACADEMY du 05/05/2024 (R2/A)

RAPPEL.

Demande de PARIS 13 ATLETICO 2 pour avancer la rencontre au 14/04/2024, 21/04/2024 ou 04/05/2024. Accord de la Commission sous réserve de l'accord du club adverse à transmettre avant le vendredi 12/04/2024.

25885063 – PUISEUX LOUVRES / NANTERRE ES du 17/03/2024 (R3/E)

La Commission demande aux équipes de lui de transmettre la composition des joueurs présents (numéro de maillot, nom et prénom, numéro de licence des joueurs ainsi que des entraîneurs/dirigeants).

U18 - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} RAPPEL :

25913530 SEVRAN FC / ENTENTE SANNOIS SG du 07/04/2024 (R3/D)

U18 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

28016326 VERSAILLES 78 FC / RC ARGENTEUIL du 21/04/2024

Demande de VERSAILLES 78 FC jouer le samedi 20 avril 2024 à 17h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit du RC ARGENTEUIL, à transmettre au plus tard le vendredi 19 avril 2024 à 12h.

U18 – CHAMPIONNAT**25910105 FONTENAY SOUS BOIS US / VILLEJUIF US du 28/04/2024 avancé au 21/04/2024 (R3/A)**

Courriel de FONTENAY SOUS BOIS demandant des précisions sur la suspension de son terrain dans la mesure où ce match a été avancé au 21/04/2024.

La Commission précise que la date de prise d'effet de la suspension du terrain étant le 22/04/2024, le match en objet n'est pas concerné.

Ce match aura donc lieu sur les installations habituelles de FONTENAY SOUS BOIS.

Pour la saison 2023/2024, le 1^{er} match de FONTENAY SOUS BOIS concerné par la suspension de terrain est :

25910133 FONTENAY SOUS BOIS US / BOULOGNE BILLANCOURT AC le 02/06/2024

La Commission vous indique qu'il restera DEUX (2) rencontres à purger avec un terrain de repli, pour le premier match à domicile de la Saison 2024/2025.

25910087 EVRY FC / FONTENAY SOUS BOIS du 31/03/2024 (R3/A)

Rappel :

Cette rencontre est reportée au 28/04/2024.

25908134 SENART MOISSY / ENTENTE SANNOIS SG du 05/05/2024 (R2/B)

Rappel.

Courriel de SENART MOISSY indiquant le terrain de repli pour jouer ce match.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 05 mai 2024 (**horaire à confirmer**), sur le terrain n°2 (synthétique) du Stade Omnisports à SAVIGNY LE TEMPLE.

Accord de la Commission, sous réserve de la confirmation de l'horaire et de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, **à communiquer au plus tard, le vendredi 03 mai 2024 à 12h00.**

547 035 - BLANC MESNIL S.F. – U18 R2/A

Rappel.

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 06/03/2024 ayant infligé une suspension de terrain de UN (1) MATCH FERME à l'équipe 1 U18 de BLANC MESNIL SF, à compter du 15 avril 2024 ; le terrain de repli devant être neutre en dehors de la Ville de BLANC MESNIL.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la rencontre suivante, **au plus tard le vendredi 26 avril 2024 à 12h00.**

25907997 BLANC MESNIL SF / NEUILLY SUR MARNE SFC du 28/04/2024 (R2/A)

25904826 PALAISEAU US / DRANCY JA du 31/03/2024 reporté au 1^{er} mai 2024 (R1)

Courriel de l'US PALAISEAU demandant le report de cette rencontre le 12 mai 2024 et attestation de la Mairie informant de la fermeture des installations le mercredi 1^{er} mai 2024.

La Commission reporte cette rencontre le 12 mai 2024.

U17 - FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} RAPPEL :

25904007 VILLETANEUSE CS / NEUILLY SUR MARNE SFC du 07/04/2024 (R2/C)

25904544 BUSSY ST GEORGES FC / CHELLES AS du 07/04/2024 (R2/F)

U17 - CHAMPIONNAT**25904539 MEAUX ACADEMY CS 1 / DRANCY FC 1 du 05/05/2024 (R2/F)**

Demande de DRANCY FC pour jouer le 21 avril 2024, en raison de la participation de son équipe à un tournoi international.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de MEAUX ACADEMY à transmettre au plus tard le vendredi 19 avril 2024 à 12h00.

25901612 PALAISEAU US / JEUNES AUBERVILLIERS du 31/03/2024 reporté au 14/04/2024 (R1)

Reprise de dossier.

Demande de report, en accord entre les 2 clubs au 12 mai 2024.

Le motif invoqué n'étant pas un motif de report, la Commission maintient cette rencontre le 14/04/2024.

U16 - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} RAPPEL :

25891928 TREMBLAY FC / TORCY PVM US du 07/04/2024 (R3/B)

U16 - CHAMPIONNAT**25893938 FLEURY 91 FC / RC ARGENTEUIL du 28/04/2024 (R1)**

Courriel de FLEURY 91 FC et attestation de la Mairie de LISSES indiquant le prêt d'un terrain de repli.

Cette rencontre aura lieu (**horaire à déterminer 16h ou 17h**), sur le terrain synthétique du stade Stéphane Diagana à Lisses.

Accord de la Commission, sous réserve de la confirmation de l'horaire, **information à communiquer au plus tard, le vendredi 26 avril 2024 à 12h00.**

25893965 FLEURY 91 FC / RACING CLUB DE FRANCE du 26/05/2024 (R1)

Courriel de FLEURY 91 FC et attestation de la Mairie de LISSES indiquant le prêt d'un terrain de repli.

Cette rencontre aura lieu (**horaire à déterminer**), sur le terrain synthétique du stade Stéphane Diagana à Lisses.

Accord de la Commission, sous réserve de la confirmation de l'horaire, **information à communiquer au plus tard, le vendredi 24 mai 2024 à 12h00.**

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF U15

1/2 Finales : le samedi 20 avril 2024

28095861 PARIS FC 1 / BRUNOY FC 2 du 20/04/2024

Ce match se déroulera le mercredi 15/05/2024 (horaire à confirmer).

Accord de la Commission et des 2 clubs par courriels.

28095859 MONTROUGE FC 92 1 / SENART MOISSY 1 du 20/04/2024

Demande de MONTROUGE FC 92 pour décaler le coup d'envoi à 15h00.

Accord de la Commission (délai de prévenance suffisant).

U15 - FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} RAPPEL :

25908277 CHOISY LE ROI AS / ULIS CO du 06/04/2024 (R2/F)

25915429 RED STAR FC 2 / MONTREUIL FC 1 du 06/04/2024 (R2/H)

U15 – CHAMPIONNAT**Régional 2****Poule B****25902852 OFC COURONNES 1 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1 du 02/03/2024**

La Commission entérine le résultat comme suit :

OFC COURONNES : 2 buts

ISSY LES MOULINEAUX FC : 4 buts

La Commission accuse réception de la liste des joueurs d'ISSY LES MOULINEAUX FC ayant participé à ce match :

ISSY LES MOULINEAUX FC.

1/ RIBEIRO Anthony

2/ BESSONNEAU Keziah

3/ SYLLA Ousmane

4/ DEMBELE Boubou

5/ THIAM Amadou

6/ DASSAMI Réda

7/ SEVESTRE Timothée

8/ DAGHROUR Nadhir

9/ MEITE Isaac

10/ WASILEWSKI Remi

11/ COULIBALY Bakary

12/ SIRAJUL Islam Xan

13/ GOUCEM Arris

Encadrement,

NSUMBU Guleins

BENCHEBANA Acheraf

DIATTA Mohame

Poule C**25914332 ARPAJONNAIS RC 1 / MASSY ACADEMY 1 du 25/05/2024**

Réception de l'arrêté de fermeture du stade Batigne, la Commission demande au club d'ARPAJONNAIS RC s'il dispose d'un terrain de repli pour ce match.

A défaut, le match sera avancé au samedi 18/05/2024.

Poule D**25903494 VILLEPARISIS USM 1 / CHAMPS SUR MARNE FOOT 1 du 06/04/2024**

Ce match est reporté au samedi 20/04/2024 (terrain de VILLEPARISIS USM occupés par l'accueil de la Finale Départementale du Festival Foot U13).

25903505 DRANCY FC 1 / CHAMPS SUR MARNE FOOT 1 du 01/06/2024

Demande DRANCY Fc pour reporter le match au samedi 08/06/2024 (motif : tournoi)

La Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande ; il s'agit de la dernière journée de championnat.

Poule E**25904146 VILLEJUIF US 1 / BRIE EST 1 du 06/04/2024**

Lecture de la FMI – forfait non avisé de BRIE EST.

25904148 VAL D'EUROPE FC 1 / CHARENTON CAP 1 du 06/04/2024

Match non joué.

Après lecture du rapport de l'arbitre, la Commission demande aux 2 clubs un rapport expliquant les raisons du non-déroulement de la rencontre.

Rapport à transmettre pour le mardi 16/04/2024.

Poule G**25909997 ACCB 2 / RUEIL MALMAISON FC 1 du 25/05/2024**

Demande de l'ACBB pour avancer le match au 01/05/2024.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de RUEIL MALMAISON FC à transmettre au plus tard le lundi 29/04/2024.

Poule H**25915430 TORCY PVM US 2 / BLANC MESNIL SF 1 du 06/04/2024**

Lecture de la FMI – forfait non avisé BLANC MESNIL SF.

U14 – CHAMPIONNAT**Régional 2****Poule A****25887213 PARIS FC 1 / ACBB 1 du 25/05/2024**

Demande de l'ACBB pour avancer le match au 01/05/2024.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de PARIS FC à transmettre au plus tard le lundi 29/04/2024.

Régional 3**Poule D****MASSY FC 91 – 518832**

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission régionale de Discipline du 03/04/2024 ayant infligé une suspension de terrain de CINQ (5) MATCHES FERMES à l'équipe 1 U14 de MASSY 91 F.C. à compter du 29 AVRIL 2024 ; le terrain de repli devra être un terrain neutre situé à 20 km minimum de la Ville de MASSY.

Liste des 2 matchs concernés cette saison :

25891186 MASSY FC 91 1 / CFFP 1 du 04/05/2024

25891196 MASSY FC 91 1 / TREMBLAY FC 1 du 01/06/2024

Il restera 3 rencontres concernées lors de la saison 2024/2025.

25891184 BRUNOY FC 1 / LINAS MONTLHERY ESA 1 du 27/04/2024

Demande de BRUNOY Fc pour avancer le match au 17/04/2024 à 15h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de LINAS MONTLHERY ESA à transmettre au plus tard le lundi 15/04/2024.

CDM - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} RAPPEL :

25884156 SAINT MAUR LUSITANOS / ST THIBAUT FC du 07/04/2024 (R3/D)

CDM – CHAMPIONNAT**25882811 RUEIL MALMAISON FC / MINHOTOS DE BRAGA du 28/04/2024 (R1)**

Demande de changement d'horaire, pour jouer à 9h15 du FC RUEIL MALMAISON.

Accord de la Commission, vu le délai de prévenance.

25883973 CAUDACIENNE ES / HERICY VULAINES SAMOREAU du 25/02/2024 (R3/C)

La Commission prend connaissance de la décision du Comité d'Appel des Affaires Courantes du 02 avril 2024 ayant donné match à jouer.

Ce match est fixé au 21 avril 2024.

25883178 ARPAJONNAIS / VAL D'EUROPE du 07/04/2024 (R2/B)

Réception d'un arrêté municipal.

Courriel des deux clubs.

Cette rencontre est reportée au 21 avril 2024.

25883034 ASNIERES FC / SAINT CYR LUSO du 28/04/2024 (R2/A)

Reprise de dossier.

Demande de report de SAINT CYR LUSO, en raison d'un évènement organisé et de l'absence d'un grand nombre de joueurs et propositions pour avancer le match soit le 14 ou 21 avril 2024.

Courriel d'ASNIERES FC indiquant ne pouvoir jouer à ces deux dates, en raison d'un manque d'effectif durant les vacances scolaires.

La Commission maintient cette rencontre le 28 avril 2024.

CDM - FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} RAPPEL :

25882352 CAP CHARENTON / MORANGIS CHILLY FC du 07/04/2024 (R3/C)

25882688 CLICHOIS UF / MACCABI PARIS METROPOLE du 07/04/2024 (R3/D)

ANCIENS – CHAMPIONNAT**25881957 VOLTAIRE CHATENAY MALABRY / STAINS ES du 07/04/2024 (R2/B)**

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,
Considérant l'absence de l'équipe de l'ES STAINS à l'heure du coup d'envoi de la rencontre,
. **enregistre le 1^{er} forfait non avisé de l'ES STAINS.**

25881947 STAINS F. ES 1 / COMBS LA VILLE CA 1 du 05/05/2024 (R2/B)

Courriel de COMBS LA VILLE CA demandant l'inversion du match en raison du forfait non avisé de STAINS F. ES, lors du match aller.

Conformément à l'article 23.8 du R.S.G de la L.P.I.F.F. qui stipule que : « *Les clubs ayant déclaré forfait avisé ou non pour une rencontre sur un terrain adverse lors des matches " aller ", doivent disputer le match " retour " sur le terrain de l'adversaire. Cette décision revient à la Commission compétente sur demande écrite du club concerné.* »,

La Commission décide d'inverser la rencontre sur les installations de COMBS CA le 05/05/2024 à 9h00, au Parc des Sports Alain Mimoun à COMBS LA VILLE.

25881943 COMBS LA VILLE CA 1 / FR. LE PERREUX du 28/04/2024 avancé au 14/04/2024 (R2/B)

Reprise de dossier.

Demande des 2 clubs de jouer cette rencontre le mercredi 24 avril 2024 à 20h00, au Parc des Sports Alain Mimoun 2 à COMBS LA VILLE.

La Commission ne peut donner son accord pour cet horaire, le terrain n'ayant pas d'éclairage classé et précise qu'elle pourra donner son accord pour le 24 avril 2024 à un autre horaire commun au plus tard à 18h00, information à communiquer au plus tard le vendredi 12 avril 2024 à 12h00.

25881953 OP XV / ATLETICO DE BAGNOLET du 07/04/2024 (R2/B)

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et des courriels des 2 clubs,

Considérant que l'établissement des formalités d'avant match a pris du temps pour diverses raisons (problème FMI, blessure d'un joueur à l'échauffement, dépôt de réserve infructueuse en raison du dysfonctionnement de la tablette),

considérant qu'à 9h45, le match n'avait toujours pas débuté, l'arbitre a décidé de ne pas faire jouer la rencontre,

Par ces motifs,

. donne match à jouer le 21/04/2024 et demande la désignation d'un délégué officiel à la charge des 2 clubs.